

INFO

Cfdt
des choix, des actes
Groupe Casino

Intéressement

si vous voulez bénéficier de l'abondement...

Vous venez de recevoir votre bulletin d'option intéressement, vous avez le choix de percevoir directement cette modique somme ou de la placer soit dans le PEG (Plan d'Epargne Groupe), soit dans le PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif).

PERCO : les sommes versées sont bloquées jusqu'à votre départ à la retraite (sauf cas légaux de déblocage anticipé code du travail R. 3334-4),
et ne bénéficient pas de l'abondement

PEG : les sommes versées sont bloquées 5 ans et **bénéficient de l'abondement**

Abondement,
oui ...
Mais, pas dans
le PERCO !!!



Exemples :

100 € placés, si en PERCO 100 €, si en PEG
200 €

400 € placés en PERCO 400 €, en PEG

675 € (si vous placez également la participation)

La CFDT, c'est faire.

mardi 13 avril 2010